Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BUT Info-Com, veuillez visiter :
butinfocom.fr/annales-sujets-et-corriges

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

INFORMATION-COMMUNICATION

ÉVALUATION LOCALE DE LA COMPÉTENCE C1 : DÉCRYPTER

SESSION 2026

Durée : 2 h 30

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
INFORMATION-COMMUNICATION	3, INDICATIF ET SOUMIS AUX MCC DE L'ÉTABLISSEMENT

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SERVICE COMMUNICATION DE LA COMMUNE FICTIVE DE BELLE-RIVE, RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le service communication de Belle-Rive doit répondre à la circulation d'une publication en ligne affirmant que l'eau distribuée dans trois quartiers serait contaminée. Le dossier fourni contient les éléments nécessaires à l'analyse. Vous intervenez comme chargé ou chargée de communication junior : vous devez examiner la fiabilité des informations, les conditions de leur circulation, les enjeux pour les publics et les réponses possibles de la collectivité.

La commune, les personnes, les publications et les données de ce cas sont fictives. Vous devez vous appuyer sur les documents du dossier, distinguer les faits établis des hypothèses et justifier vos propositions. Les extraits juridiques du DT 3 sont des repères de travail fournis pour cette évaluation.

Le sujet comporte quatre parties, notées sur 20 points. Les documents réponses DR 1 et DR 2 sont à compléter et à rendre avec la copie.

PARTIE 1 : Analyser la situation informationnelle (5 points)

Qualification des contenus, des acteurs et des enjeux

À partir des DT 1 et DT 2, établissez ce qui est connu au moment de l'étude et identifiez les enjeux de la circulation de la publication. Une information rapportée dans un document ne constitue pas automatiquement un fait vérifié.

Chronologie des éléments disponibles

Heure	Élément	Source indiquée dans le dossier
08 h 12	Publication d'un message affirmant que l'eau est contaminée dans trois quartiers	Compte « Vigilance Belle-Rive »
08 h 46	Capture d'écran repartagée dans deux groupes locaux	Membres des groupes
09 h 05	Appel au service municipal demandant si l'eau doit être consommée	Habitant, identité non consignée
09 h 20	Bulletin du délégataire : aucun avis de restriction en vigueur à l'heure de publication	Délégataire du service d'eau
09 h 35	La commune demande une confirmation écrite des résultats de contrôle	Service communication

Synthèse des pièces réunies par le service communication.

1.1 (2 points) Classez les éléments de la chronologie en distinguant : fait documenté, affirmation non vérifiée et action de vérification en cours. Justifiez votre classement par au moins trois éléments précis du DT 1.

1.2 (1,5 point) Identifiez deux acteurs de la situation et précisez, pour chacun, son rôle dans la production, la circulation ou la vérification de l'information.

1.3 (1,5 point) Formulez deux enjeux distincts pour la commune et les habitants. Pour chacun, expliquez en quoi la circulation d'une information incertaine peut modifier les pratiques ou la confiance envers les institutions.

PARTIE 2 : Évaluer les sources et les mécanismes de circulation (5 points)

Vérification, contextualisation et lecture critique des données

Vous disposez des éléments de vérification du DT 1 et des données de diffusion du DT 2. Les indicateurs décrivent une diffusion observée sur une période donnée ; ils ne permettent pas, à eux seuls, de mesurer l'adhésion des personnes au contenu.

Données de diffusion sur les premières heures

Canal	Vues ou affichages	Partages	Commentaires
Compte « Vigilance Belle-Rive »	4 800	310	186
Page officielle de la commune	2 100	74	52
Groupes locaux agrégés	3 600	225	143

Données fictives relevées à 10 h 00.

2.1 (2 points) À partir du DT 1, relevez deux indices qui limitent la fiabilité de la publication initiale et deux démarches permettant de la vérifier. Pour chaque démarche, indiquez quelle information elle permettrait de confirmer ou d'infirmer.

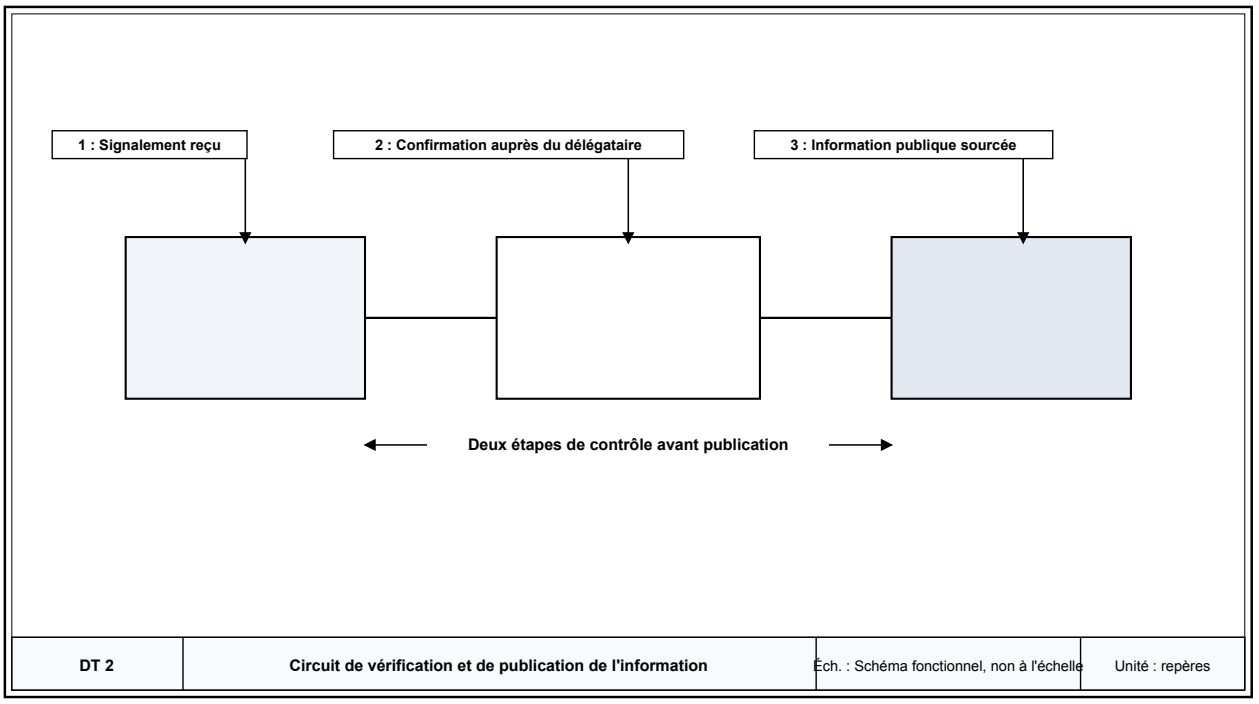
2.2 (1,5 point) Calculez le taux de partage du compte « Vigilance Belle-Rive », défini ici comme le nombre de partages divisé par le nombre de vues, puis multiplié par 100. Présentez le calcul avec la formule $T = \frac{p}{v} \times 100$ et arrondissez au centième de point. Expliquez en une phrase ce que cet indicateur permet de décrire et ce qu'il ne permet pas de conclure.

2.3 (1,5 point) Expliquez comment le recadrage d'une capture d'écran, la répétition d'un message et les réactions visibles peuvent influencer la réception du contenu. Votre réponse distinguera au moins deux mécanismes et ne présentera pas une hypothèse comme un fait établi.

PARTIE 3 : Construire une réponse de communication adaptée (5 points)

Choix des publics, des canaux et des preuves mobilisées

La commune doit informer sans amplifier inutilement l'affirmation initiale. Le DT 2 décrit les publics et les canaux disponibles. Le résultat écrit de confirmation du délégataire n'est pas encore arrivé à 09 h 35.



3.1 (2 points) Proposez un ordre de traitement en trois étapes, depuis la réception du signalement jusqu'à l'information publique. Pour chaque étape, indiquez l'acteur responsable et la trace ou la preuve à conserver, en vous appuyant sur le circuit du DT 2.

3.2 (1,5 point) Rédigez un message provisoire de 50 à 70 mots destiné aux habitants. Il doit reconnaître la préoccupation, préciser ce qui est établi à 09 h 35, indiquer la vérification en cours et donner un canal de mise à jour. N'affirmez pas que l'eau est contaminée ou qu'elle ne l'est pas.

3.3 (1,5 point) Justifiez le choix de deux canaux de diffusion différents pour joindre les publics décrits dans le DT 2. Pour chaque canal, associez un public et expliquez un avantage ou une limite du canal.

PARTIE 4 : Prendre en compte les responsabilités éthiques et juridiques (5 points)

Protection des personnes, prudence rédactionnelle et évaluation

Appuyez-vous sur les repères du DT 3. Les réponses doivent distinguer les principes généraux fournis dans le dossier d'une qualification juridique définitive, qui dépendrait des circonstances et des éléments disponibles.

Repères pour la décision éditoriale

Situation	Risque à prévenir	Précaution de communication
Reprise d'une capture contenant un nom et une photographie	Exposition d'une personne identifiable	Éviter la republication de données personnelles non nécessaires
Annonce d'une information sanitaire non confirmée	Inquiétude injustifiée ou consigne inadaptée	Distinguer faits vérifiés, incertitudes et prochaines étapes
Correction d'une publication inexacte	Amplification du message initial	Corriger avec une source identifiable et une formulation proportionnée

Synthèse des précautions applicables au cas étudié, d'après le DT 3.

4.1 (2 points) À l'aide du DT 3, identifiez deux précautions juridiques ou déontologiques à respecter dans la réponse de la commune. Reliez chacune à un risque précis du cas et à une mesure concrète.

4.2 (1,5 point) Complétez le DR 2 en proposant deux indicateurs de suivi pertinents après la publication du message municipal. Pour chacun, précisez ce qui serait mesuré et une limite d'interprétation.

4.3 (1,5 point) Expliquez pourquoi la commune doit conserver une trace des vérifications et des versions successives de ses messages. Appuyez votre réponse sur un enjeu de confiance et un enjeu de responsabilité.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PUBLICATION SIGNALÉE ET ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION DISPONIBLES

Cas fictif. Publication observée à 08 h 12 sur le compte « Vigilance Belle-Rive » : « ALERTE : l'eau est contaminée dans trois quartiers depuis cette nuit. Faites circuler et n'attendez pas la mairie. » Le message ne nomme ni les quartiers concernés, ni le laboratoire, ni la date d'un prélèvement. Il comporte une capture d'écran d'un document dont l'en-tête et la date ne sont pas visibles. À 09 h 20, le bulletin public du délégataire indique qu'aucun avis de restriction n'est en vigueur à l'heure de sa consultation. Ce bulletin ne constitue pas un résultat d'analyse détaillé. À 09 h 35, la commune a demandé au délégataire une confirmation écrite des contrôles récents ; cette confirmation n'est pas encore reçue.

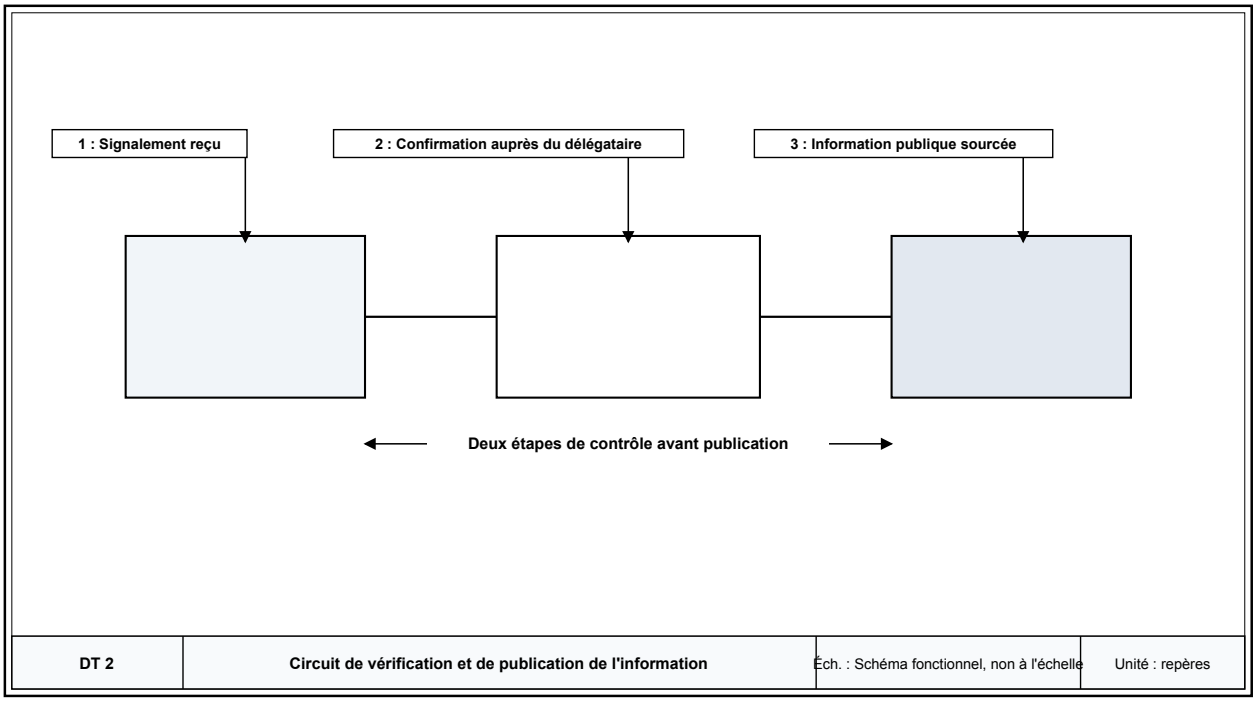
Les seuls faits établis à 09 h 35 dans ce dossier sont l'existence et le contenu de la publication, l'existence du bulletin consulté et l'envoi de la demande de confirmation. Le dossier ne permet pas d'établir l'origine de la capture, la réalité d'une contamination ou l'identité des personnes qui l'ont partagée.

DT 2 : PUBLICS, CANAUX DISPONIBLES ET CIRCUIT INTERNE DE VÉRIFICATION

La commune compte 18 400 habitants. Selon les données fictives de fréquentation du service, 62 % des consultations de la page municipale proviennent d'un téléphone mobile. Le journal municipal paraît une fois par mois. Le centre communal d'action sociale accompagne des habitants qui n'utilisent pas régulièrement les réseaux sociaux. Le standard téléphonique peut enregistrer les questions récurrentes et les transmettre au service communication.

Le service communication peut publier sur la page officielle de la commune et mettre à jour une page web consacrée à l'eau potable. Le délégataire du service d'eau est l'interlocuteur chargé de transmettre à la commune les informations opérationnelles disponibles sur le réseau et les contrôles. Le circuit recommandé pour ce cas est : consigner le signalement, solliciter et conserver la réponse du délégataire, puis publier une information datée indiquant sa source et l'heure de mise à jour. En cas d'évolution, la page web et les canaux municipaux doivent renvoyer vers la même information actualisée.

Les données de diffusion présentées dans la partie 2 sont des comptages fictifs relevés à 10 h 00. Pour le calcul demandé, le taux de partage est défini par $T = \frac{p}{v} \times 100$, où p désigne le nombre de partages et v le nombre de vues. Cet indicateur n'établit ni le nombre de personnes uniques ni leur adhésion au message.



Canaux mobilisables par la commune

Canal	Public ou usage pertinent	Limite à prendre en compte
Page officielle sur un réseau social	Habitants qui consultent les réseaux sociaux	Une publication peut être repartagée hors contexte
Page web municipale dédiée à l'eau	Référence stable à relayer depuis les autres canaux	Nécessite un relais pour être trouvée rapidement
Standard téléphonique	Habitants recherchant une réponse directe	Capacité d'accueil limitée en cas de forte affluence
Relais du centre communal d'action sociale	Habitants peu présents sur les réseaux sociaux	Transmission nécessitant une coordination avec les équipes

Ressources fictives disponibles au moment de l'étude.

DT 3 : REPÈRES JURIDIQUES ET DÉONTOLOGIQUES POUR LE TRAITEMENT DU CAS

Protection des données personnelles : le règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre le traitement des données à caractère personnel. Dans le cadre de ce cas, ne collecter et ne diffuser que les informations nécessaires à la mission d'information ; éviter de reproduire un nom, une photographie ou une coordonnée d'une personne lorsque cela n'est pas nécessaire.

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : la diffamation et l'injure sont des notions encadrées par la loi. Le dossier ne permet pas de qualifier juridiquement la publication signalée ni d'identifier son auteur. La commune doit éviter toute accusation publique nominative non étayée et transmettre les situations nécessitant une analyse juridique aux services compétents.

Principes éditoriaux applicables à la réponse : dater et sourcer les informations ; séparer les faits confirmés des éléments en cours de vérification ; corriger une information inexacte de façon compréhensible et proportionnée ; ne pas présenter une mesure ou une consigne sanitaire qui n'a pas été

validée par l'autorité compétente. Les repères ci-dessus ne remplacent pas une analyse juridique adaptée aux faits.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Questions 1.1, 2.1 et 3.1 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau avec des formulations brèves. Pour chaque classement ou proposition, indiquez le fait du dossier qui justifie votre réponse. Vous pouvez utiliser le verso si nécessaire.

Classement des éléments et plan de vérification

Élément du dossier	Classement ou étape	Justification / preuve attendue
Publication du compte « Vigilance Belle-Rive »		
Bulletin du délégataire consulté à 09 h 20		
Demande écrite envoyée à 09 h 35		
Étape 1 : ...	Acteur responsable : ...	Trace à conserver : ...
Étape 2 : ...	Acteur responsable : ...	Trace à conserver : ...
Étape 3 : ...	Acteur responsable : ...	Trace à conserver : ...

Compléter les cases signalées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Questions 4.1 et 4.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau avec deux indicateurs de suivi distincts. Pour chaque ligne, précisez la mesure envisagée, une limite d'interprétation et une précaution juridique ou déontologique pertinente pour la communication.

Suivi de la réponse publique

Indicateur	Donnée à relever	Limite d'interprétation	Précaution juridique ou déontologique
.....			
.....			

Compléter les cases signalées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.